

MON TEST RAPIDE EST POSITIF ; QUE DOIS-JE FAIRE À PRÉSENT ?



Baden-Württemberg

MINISTERIUM FÜR SOZIALES, GESUNDHEIT UND INTEGRATION

Citoyennes,
Citoyens,

Vous avez fait un test de dépistage du coronavirus SARS-CoV-2 par test antigénique rapide et votre test s'est révélé positif.

Cela inclut les tests antigéniques réalisés par des tiers habilités ou suivis par des personnes qualifiées. Les autotests effectués seuls et non suivis par une tierce partie ne sont pas inclus.

Dans ce qui suit, vous apprendrez ce que vous devez prendre en compte en cas de résultat positif d'un test.

1. Isolez-vous !

- Si vous avez reçu un résultat positif au test antigénique rapide, rejoignez votre appartement/maison immédiatement et directement !
- Il est probable que vous puissiez infecter d'autres personnes, même si vous ne présentez aucun symptôme. Dans de nombreux cas, une infection au coronavirus ne manifeste aucun symptôme.
- Ne quittez pas votre appartement ou votre maison, sauf en cas d'urgence médicale ou autre. Si vous avez un jardin ou un balcon, vous pouvez vous y rendre seul(e).
- Évitez le contact direct avec les autres personnes de votre foyer. Si possible, restez dans votre propre chambre, même aux heures des repas. Vous et les membres de votre foyer n'êtes pas autorisés à recevoir de visiteurs.
- Portez un masque lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes de votre foyer. Aérez régulièrement toutes les pièces de votre résidence.
- Votre isolement se termine en général 14 jours après le résultat du test ou l'apparition des symptômes.
- Si vous présentez des symptômes ou s'ils s'aggravent, contactez votre médecin généraliste ou le service d'urgences médicales par téléphone !

2. Informez les membres de votre foyer !

- Informez dès que possible tous les membres de votre foyer que vous avez été testé positif.
- Les membres de votre foyer doivent également se mettre en isolement (quarantaine) dès qu'ils ont connaissance de votre résultat positif, à moins qu'ils n'aient été atteints de COVID-19 au cours des six

derniers mois ou qu'ils aient été entièrement vaccinés et n'aient pas reçu d'ordre contraire de l'autorité compétente.

- Les membres de votre foyer ne sont pas non plus autorisés à quitter l'appartement ou la maison, sauf en cas d'urgence médicale ou autre. Si vous avez un jardin ou un balcon, vous et les membres de votre foyer pouvez vous y rendre seuls.
- La quarantaine pour les membres de votre foyer prend fin 14 jours après le résultat de votre test ou l'apparition des symptômes chez vous (ce qui arrive en premier), à moins que les membres de votre foyer ne développent eux-mêmes des symptômes et/ou que leur test soit positif.

3. Faites valider le résultat de votre test !

- Il arrive rarement que les tests antigéniques soient de faux positifs. **Votre résultat positif doit donc également être validé par un test PCR plus fiable.**
- **Si vous avez réalisé vous-même le test rapide à l'école, chez l'employeur ou dans le cadre de l'accès à un prestataire de services (par ex. coiffeur) et que vous avez été suivi par une personne qualifiée, vous avez l'obligation d'effectuer un test PCR ultérieur.**
- Contactez un centre de dépistage pour faire valider le résultat positif de votre test antigénique rapide à l'aide d'un test PCR. Les coordonnées sont disponibles sur le site Internet de la Kassenärztliche Vereinigung Baden-Württemberg à l'adresse <https://www.kvbawue.de/buerger/notfallpraxen/corona-anlaufstellen/corona-karte/> ou en appelant le 116 117. Les autorités locales répertorient le plus souvent les sites de dépistage sur leur site web.
- Pour effectuer le test PCR, vous pouvez interrompre l'isolement chez soi. Les mesures de protection (distanciation, masque médical pour la bouche et le nez) doivent être respectées et, si possible, les transports en commun doivent être évités.
- Si vous avez également subi un test PCR de confirmation et que le résultat de ce test PCR est négatif, votre isolement et celle des membres de votre foyer prennent fin dès la réception du résultat du test !

4. Contacter les autorités sanitaires

- Les autorités sanitaires vous contacteront si elles apprennent le résultat positif de votre test antigénique rapide ou votre test PCR positif, si vous l'avez fait faire par souci de validation. Il n'est pas nécessaire que vous contactiez vous-même les autorités sanitaires.
- Lors de l'entretien avec les autorités sanitaires, vos contacts proches seront interrogés. Il est donc recommandé de commencer à réfléchir aux personnes avec lesquelles vous avez été en contact au cours des derniers jours.
- Après l'entretien, les autorités sanitaires ou le service d'ordre public contactera les personnes extérieures à votre foyer qui sont alors classées comme étant contacts proches, vous ne devez pas les informer vous-même ! Ce n'est qu'après notification par les autorités que ces personnes doivent être placées en isolement.
- Par la suite, vous, les membres de votre foyer et vos contacts recevrez un certificat d'isolement des

autorités compétentes. Cela peut prendre quelques jours.